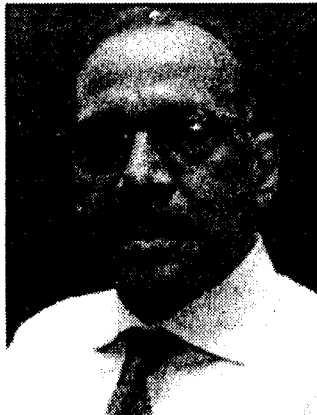


Interview avec M. Brahim Ould Boucheiba :

" Nous demandons au Président de la République de s'interférer "

Administrateur délégué de Maghreb Oil, Brahim Ould Boucheiba soulève dans cette interview qu'il nous a accordé la cession d'une partie des parts de participation du gouvernement mauritanien dans le champ pétrolier Chinguetty. Nous avions voulu avoir la version de la direction du projet Chinguetty, mais, la direction qui a promis de nous rappeler pour répondre à nos questions n'a pas été au rendez vous. Nous vous livrons ici, ce que pense un opérateur pétrolier local de cette éventuelle cession des parts de participation au champ pétrolier Chinguetty.



Nouakchott-Info : Qu'en est-il de l'option prise par la Mauritanie dans la convention liant à Woodside ?

Brahim Ould Boucheiba : Effectivement, concernant la convention pour le contrat liant Woodside et la Mauritanie, le gouvernement mauritanien a pris une option de participation à hauteur de 12% dans l'exploitation pétrolière. Cette prise de participation a été limitée à 12% optionnellement et conformément à la convention ou au contrat de partage, cette option doit être matérialisée par la prise effective de participation dans le champ de développement du puits Chinguetty. La Mauritanie n'ayant pas la possibilité financière de respecter ses engagements vis-à-vis de ses options par rapport à cette question a fait une consultation au mois de juillet sur un site d'annonces de sociétés pétrolières, HS Global Energy, demandant aux sociétés intéressées de se présenter à Nouakchott entre le 15 et 30 août pour consulter les données.

Cette annonce disait qu'elle céderait 9% des 12% portant sur l'option de la Mauritanie dans le champ Chinguetty. A notre grande surprise, nous avons constaté une fois encore que ce projet commence dans l'opacité la plus noire. Les deux plus grandes opérations qui sont passées dans ce cadre constituent le contrat d'assistance technique pour 20 millions de dollars avec un bureau tunisien qui a été aussi fait de gré à gré par une société tunisienne, le pays le plus absent de la scène pétrolière de la région. Et, aujourd'hui, on se réveille avec cette annonce sur ce site pour la cession d'une partie de notre potentiel Chinguetty. Je remarque que, contrairement aux promesses du Président de la République lors de son discours de Kiffa, la transparence n'est pas prête à être employée dans ce projet. Non seulement le premier contrat a été fait d'une façon que vous connaissez tous. Ça a créé des problèmes avec nos partenaires au développement, la Banque Mondiale. Alors qu'un appel d'offre aurait dû être fait et un bureau technique réel consulté, sélectionné, on a préféré donner le marché de gré à gré à une société tunisienne qui est d'ailleurs très lié à la société Shenker localement. Tel l'aspect de cette opération qui doit porter sur un montant de

400 millions de dollars si je prends pour base de calcul le prix de 30 dollars le baril sur le potentiel du puits Chinguetty qui est de 140 millions de barils, les 9% doivent représenter à peu près 400 millions de dollars. Donc nous ne pensons pas qu'une cession de cet actif doit se faire de cette manière. Un appel d'offre doit être fait de façon claire, nette et transparente et publié dans les organes de presse locaux et internationaux ou des revues spécialisées avec un cahier de charge bien spécifique. Il y a aussi une commission du gouvernement mauritanien, à défaut d'une structure spécialisée pour gérer le projet. Pour répondre d'une façon plus directe à votre question, cette vente est entrain d'être effectuée de la manière décrite plus haut. Je pense que ce n'est pas dans l'intérêt de la

transparence annoncée, ni dans l'intérêt du pays et de celui du projet lui-même.

NI : A votre avis, pourquoi cette consultation et éventuellement cette vente ou cette cession d'une partie des parts du gouvernement Mauritanien dans ce projet ?

BOB : Premièrement, je pense qu'on est en train de faire une course contre la montre par rapport à nos engagements bilatéraux avec nos partenaires au développement. Et, comme vous le savez, la mise en transparence des prévisions pétrolières est une condition sine qua non de nos relations avec nos partenaires : la Banque Mondiale et le FMI. Je pense qu'on est entrain de vouloir créer un fait accompli avant l'arrivée au mois de septembre de la Banque Mondiale et du FMI. Deuxièmement, la Mauritanie est soumise à des délais par rapport à la convention liant à Woodside et l'option doit être transformée dans les délais fixes, mais je pense qu'en faisant un appel d'offre au mois d'août pour sélection au mois de septembre, il y a angoisse sous roche. Et selon quelques rumeurs à confirmer, l'opération est déjà jouée et cet appel au mois d'août vise à couvrir ce qui a été déjà fait. Selon ces rumeurs, l'opération a déjà été scellée avec un courtier qatari auquel il a été déjà cédé sans appel d'offre pour un montant de 5 millions de dollars qu'il a revendu à un groupe tunisien.

Il paraît que ce qatari a déjà, en collaboration avec les Tunisiens, mis la main sur ce quota qu'il doit revendre moyennant bénéfice. Ceci n'est pas conforme aux textes. Nous demandons

au Président de la République de s'interférer, pendant qu'il est encore temps, pour pouvoir corriger la conduite très opaque de ce projet et l'orienter dans le droit chemin pour éviter les opérations de gré à gré et tout ce dont on est habitué. Voilà pourquoi je pense qu'il y a lieu d'agir rapidement dans la transparence.

NI : Est-ce que Maghreb Oil s'est intéressée à cette consultation ?

BOB : Quand on n'a appris la publication de l'annonce sur le site, nous avons contacté le département concerné et nous avons fait une lettre pour demander avec des partenaires étrangers la possibilité de participer à la consultation des données de base. Cette lettre a été envoyée et le 23 Aout nous avons reçu une lettre du ministère signée du Directeur de projet disant que les consultations étaient arrêtées le 10 août 2004. Donc ce qui ne permettait pas d'inscrire notre société parmi les sociétés intéressées à la consultation des documents. Ça qui me chagrine un peu quant à la non transparence. On a fait une consultation non conforme à la rigueur et au formel. Je pense qu'on n'aurait dû permettre à des sociétés très spécialisées dans le secteur de consulter au moins les données de base pour créer une concurrence. Tout ce ci me laisse croire que l'affaire est déjà jouée. En conclusion, je demande à tout le monde d'être responsable car le peu de chose qui nous reste encore, c'est cet espoir de pétrole entouré de pas mal de difficultés. Nous devons tous ensemble, comme l'a dit le Président de la République, essayer de gérer cette question avec transparence pour répondre à nos obligations vis-à-vis de nos partenaires étrangers, répondre à notre responsabilité également vis-à-vis des générations présentes et futures. Nous ne pensons pas pouvoir continuer dans la collection des scandales et des marchés de gré à gré. Ce n'est pas bon pour l'histoire de ce pays.

PROFOS RECUEILIS
PAR CHEIKHNA OULD NENNI

Note sur les augmentations du prix du carburant

Notre pays vient de procéder l'augmentation des prix du carburant de plus de 25 à 30%. Les cours du brut ont effectivement augmenté mais ne justifient pas une telle augmentation. Les effets combinés de la structure des prix d'une part, la facture des additifs d'autre part sont la cause réelle de cette augmentation. Les auteurs de telles pratiques ne visent qu'à une déstabilisation du pays au moment de la difficile conjoncture que traverse notre pays, notamment une crise sécuritaire (coup d'Etat, le retard de la pluviométrie, les criquets, la dépréciation de notre monnaie d'où une crise du pouvoir d'achat du citoyen.

Nous donnons ci-dessus une analyse de la structure des prix.

Les additifs

Par rapport aux conditions du cahier des charges et les additifs fait par le département, nous avons, par le passé, démontré que le coût de notre facture pétrolière allait augmenter de 33,23 USD la tonne achetée aux conditions des additifs imposés

La structure des prix

La structure des prix a été faite du temps de NAFTAL et malgré l'arrêt de cette formule, les mêmes formules ont été maintenues au détriment du consommateur. La part a été trop belle pour les sociétés. Ci-joint l'explication précisée au décret des différents postes. L'examen de la structure du mois d'août montre clairement que l'augmentation est faite par les sociétés.

La marge correctrice est une fourme tout donné gratuitement aux sociétés que le consommateur paye par le gasoil, elle est de 6.661,80. Cette marge ne se justifie pas dès l'instant où les prix ont été corrigés en fonction des paramètres variables.

- La mise en dépôt 9075,83
Cette mise en dépôt figure dans les

calculs en aval (frais financiers)

Les impôts et taxes

Ce poste fait double emploi. Car le prix avec marge vérification comprend les frais des sociétés mais en plus l'impôt est payé sur le consommateur qui est reversé à l'Etat.

Le fret NDB/NKTT

Ce fret est exagéré (24,36) donné en exclu visité à MTM vient augmenter le coût du consommateur.

Frais financiers sur stock de sécurité

Ce montant est payé aux sociétés alors qu'il n'y a pas de stock sécurité ni outil à Nouakchott.

En définitive, le prix de vente sur les économies pourrait être 132 UM le litre.